

CHARTRE INSTITUTIONNELLE GRAAP - FONDATION

NOTRE AMBITION

Nous avons l'ambition d'être un partenaire incontournable dans le domaine de l'encadrement de personnes souffrant de troubles psychiques et de leur entourage et de nous distinguer par la qualité de nos prestations, à travers la mise en œuvre d'approches personnalisées dans la réalisation de notre mission.

NOTRE MISSION

Nous avons pour mission de concevoir, expérimenter et promouvoir, avec les personnes souffrant de troubles psychiques et leur entourage, des actions pour retisser les liens sociaux et d'agir ainsi pour une société inclusive, de rétablir et maintenir la santé des individus dans leur environnement. Notre action communautaire se concentre sur le développement d'initiatives et d'interventions pour améliorer les conditions de vie et soutenir les personnes fragilisées dans leur santé mentale.

NOS VALEURS

1. ENTRAIDE ET PARTAGE

Mettre au cœur de nos actions l'entraide et le partage.

2. RESPECT DE LA DIGNITE HUMAINE

Reconnaître et valoriser la valeur intrinsèque de chaque individu, indépendamment de ses difficultés et fragilités.

3. CONFIDENTIALITE ET RESPECT DE LA VIE PRIVEE

Garantir la confidentialité des informations personnelles et respecter leur droit à la vie privée.

4. AUTONOMIE ET POUVOIR D'AGIR

Encourager l'autonomie et promouvoir les outils et les ressources nécessaires à pouvoir prendre des décisions éclairées et participer activement à l'atteinte des objectifs tant communs qu'individuels.

5. INCLUSION ET NON-DISCRIMINATION

Promouvoir un environnement inclusif où chacune et chacun est accepté sans discrimination fondée sur le genre, l'origine ethnique, la religion ou toute autre caractéristique.

6. EXCELLENCE ET PROFESSIONNALISME

S'engager à fournir des services de haute qualité en respectant les normes professionnelles les plus élevées et en favorisant le développement continu des compétences personnelles et professionnelles.

7. ADAPTABILITE ET INNOVATION

Être ouvert au changement, à l'innovation et à l'adaptation des pratiques en fonction des besoins évolutifs de l'environnement.

8. DIALOGUE ET ESPRIT DE PARTENARIAT

Agir au sein du tissu social dans un esprit de dialogue et de partenariat afin de contribuer à l'évolution des pratiques dans l'accompagnement des personnes atteintes dans leur santé mentale.

Validé en Conseil de Fondation le 19 septembre 2024, Lausanne